LES ÉCOLOGISTES 20e

Voeu relatif au rétablissement et au renforcement du Dispositif Lycéen pour garantir le droit université à l'instruction des jeunes isolés par la Ville de Paris

Déposé par Antoine Alibert et Hélène Trachez, ainsi que l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20e

Considérants :

Considérant que la Ville de Paris et les élu.e.s de l'arrondissement du 20e réaffirment leur attachement profond à l'école publique comme pilier de l'émancipation républicaine et creuset des valeurs communes ;

Considérant l'urgence humanitaire et le scandale social engendrés par le fait que des centaines de jeunes, mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes isolés en contestation de majorité, errent dans les rues de Paris, sans solution d'hébergement ou d'accès à l'école ;

Considérant que cette situation, qui déshonore l'idéal républicain, contrevient aux principes fondamentaux de la République et du Code de l'éducation sur le droit universel à l'instruction obligatoire

Considérant qu'en 2015, suite à la mobilisation de RESF, des parents d'élèves du lycée Hector Guimard (19e) et de la communauté éducative, le « dispositif lycéen » a été créé pour offrir un hébergement diffus (initialement 60, puis 105 places) et garantir la scolarisation de ces jeunes en grande précarité ;

Considérant que ce dispositif, financé initialement pour partie par la Ville de Paris, mais dont la majorité du co-financement était assurée par la Préfecture et le Rectorat, est aujourd'hui « menacé de disparaître » ou « a disparu, faute de moyens » ;

Considérant que l'arrêt de ce financement par la Préfecture d'Île-de-France (qui co-finançait à hauteur de 60%) est intervenu en décembre 2024, arguant qu'une « part substantielle, 25% » des bénéficiaires n'étaient « inscrits dans aucun parcours scolaire », ce que des élu.e.s parisiens dénoncent comme un « choix politique de ne pas accueillir correctement des jeunes » ;

Considérant que l'abandon de ce dispositif s'inscrit dans un contexte plus large de coupes budgétaires qui fragilise l'école publique et pousse les jeunes isolés à l'errance, alors que l'association Droit à l'école constate que plus de 350 jeunes sont sur liste d'attente pour bénéficier d'un tel accompagnement ;

Considérant qu'un vœu du groupe Les Écologistes 20e a été adopté par le Conseil d'arrondissement du 20e le 13 juin 2024 (V202024068), relatif à l'accompagnement des mineurs isolés, lequel demandait notamment à la Ville de Paris d'augmenter sa contribution budgétaire en faveur du Dispositif Lycéen pour sauver ce dispositif ;

Considérant que la non-prise en charge des jeunes isolés durant la période de recours (qui peut aboutir à la reconnaissance de la minorité dans près des deux-tiers des cas) leur fait perdre des années d'instruction précieuses pour leur insertion ;

Considérant que face aux désengagements de l'Etat et pour répondre à l'urgence sociale, la Ville de Paris assure d'ores et déjà l'hébergement de plus de 200 jeunes ayant engagé une démarche de reconnaissance de minorité ;

Considérant que la Ville et la Maire du 20ème ont ouvert en septembre dernier dans le sud de l'arrondissement un centre d'hébergement de 54 places entièrement financé par la Ville, géré par Emmaüs solidarité et majoritairement dédié aux jeunes filles à la rue en reconnaissance de minorité.

Attendus :

Sur proposition d'Antoine Alibert, d'Hélène Trachez et de l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20e, le Conseil d'arrondissement émet le vœu qu'à l'occasion des débats sur le budget 2025 en Conseil de Paris, la Ville de Paris :

- Réaffirme la priorité absolue de garantir le droit universel à l'instruction pour tous les jeunes présents sur le territoire ;
- Exige le rétablissement et l'extension du « dispositif lycéen » dans les meilleurs délais, ou la création d'un dispositif équivalent, afin d'offrir un hébergement et un parcours éducatif aux jeunes actuellement sans solution, et à minima pour 105 d'entre eux et elles en première intention dès cet hiver ;
- Prévoie une augmentation significative de sa contribution budgétaire en faveur du Dispositif Lycéen (ou de solutions de remplacement) lors des prochaines discussions budgétaires, afin de compenser le retrait des subventions de l'État et d'assurer au minimum la prise en charge de l'intégralité des jeunes isolés que la Ville met à l'abri
- Accompagne financièrement et structurellement les associations partenaires porteuses de ce dispositif (telles qu'Urgence Lycée et Aurore) ainsi que l'association Droit à l'école pour garantir la réussite scolaire et l'insertion sociale des jeunes isolés à Paris
- Interpelle fermement le Rectorat de Paris pour qu'il respecte le droit à l'instruction, y compris des mineurs non accompagnés en situation de recours, et qu'il réclame une obligation légale pour le Rectorat d'assurer un accès immédiat à l'éducation pour les jeunes isolés
- Poursuive le plaidoyer national en faveur des changements législatifs nécessaires à une meilleure prise en charge des mineurs non accompagnés.

LES ÉCOLOGISTES 20e